
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 10 mars 2015 à 19 h
Centre récréatif Rivière-des-Prairies situé au 7650, boulevard Maurice-Duplessis**

PRÉSENCES :

Monsieur le conseiller Manuel Guedes, conseiller d'arrondissement
Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, conseiller de la ville
Monsieur le conseiller Richard Guay, conseiller de la ville
Madame la mairesse Chantal Rouleau, mairesse d'arrondissement
Madame la conseillère Suzanne Décarie, conseillère de la ville
Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine, conseillère d'arrondissement
Monsieur le conseiller Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Julie Boisvert, secrétaire d'arrondissement substitut
Madame Dany Barbeau, avocate, directrice d'arrondissement

CA15 30 03 0045

OUVERTURE - SÉANCE

À 19 h 05

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit ouverte.

ADOPTÉ

10.01

Mot d'ouverture de la mairesse

Madame la mairesse, Chantal Rouleau, souhaite la bienvenue à tous les citoyens, elle salue les directeurs et les conseillers, ainsi que le commandant de police présent dans la salle.

Madame Rouleau souligne l'implication sociale et l'engagement de treize femmes, provenant de diverses communautés culturelles, dans l'arrondissement et dans leur communauté.

Madame Rouleau annonce le dépôt de la révision 2015 du plan local de développement social. Elle soulève les principales actions réalisées en 2014. Elle invite les citoyens à consulter le plan sur le site web de l'arrondissement.

Madame Rouleau annonce le dépôt de la planification stratégique de développement économique de l'arrondissement, conçue par le commissaire du développement économique récemment engagé par l'arrondissement. Elle mentionne les principaux objectifs et axes d'interventions de la planification stratégique.

Madame Rouleau aborde ensuite les modifications qui seront apportées par le gouvernement du Québec aux Centres locaux d'emploi (CLD). Une nouvelle organisation d'économie locale et sociale sera mise en place sur les bases de la SODEC sur le territoire de l'est de Montréal, comprenant les arrondissements d'Anjou, Saint-Léonard, Montréal-Nord, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et la Ville de Montréal-Est.

Madame Rouleau souligne enfin que le conseil d'arrondissement du 7 avril 2015, ne pourra avoir lieu à la Maison du Citoyen, tel que prévu, mais se tiendra au Centre Roussin, comme à l'habitude. Le froid intense des mois de janvier et février a causé des retards importants dans les travaux. Les citoyens seront informés de la date précise de l'inauguration de la nouvelle salle du conseil en temps opportun.

CA15 30 03 0046

ADOPTION - ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 10 mars 2015 soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉ

10.02

CA15 30 03 0047

RATIFICATION - PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

DE ratifier des procès-verbaux du conseil d'arrondissement de la séance ordinaire tenue le 3 février 2015 ainsi que le procès-verbal de correction du 12 février 2015.

ADOPTÉ

10.03

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

Huit citoyens font des interventions sur divers sujets, tels que :

Demande l'aménagement de deux voies pour le virage à gauche sur le boulevard Louis-H. Lafontaine, en direction ouest à partir du boulevard Maurice-Duplessis.

Commentaire sur le conseil d'arrondissement du mois d'avril.

Commentaire sur un panneau électrique à la gare d'Anjou. Question sur le coût les pancartes de déneigement. Requête sur les priorités de circulation sur la rue Blaise-Pascal.

Commentaire sur la dénomination de la place Paul DeJean et dépôt d'une résolution.

Demande d'augmenter le travail fait en régie par les cols bleus de l'arrondissement, en matière de déneigement et gestion des matières résiduelles.

Question sur les nuisances que pourra occasionner le futur centre de compostage prévu dans l'arrondissement.

Commentaire sur l'entretien des arbres dans le parc Marcel-Léger.

Demande de fermer la porte du parc-nature Pointe-aux-Prairies, face au parc Yves-Thériault, afin d'empêcher les cerfs de Virginie de sortir du parc.

PÉRIODE DE COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Monsieur le conseiller Gilles Déziel annonce la distribution de barils récupérateurs d'eau de pluie par les supermarchés IGA de l'arrondissement. Les citoyens intéressés doivent s'inscrire avant le 30 avril sur le site Web du Fonds Éco IGA.

Monsieur le conseiller Manuel Guedes invite les citoyens à participer aux consultations publiques sur le bannissement des sacs de plastique. Il invite également les entreprises de l'arrondissement à solliciter le commissaire au développement économique et les élus de l'arrondissement pour leurs projets.

Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà félicite les femmes de leur engagement et notamment celles de la communauté italienne, dont certaines sont présentes dans l'assemblée. Il annonce le dépôt, le 12 mars prochain, des recommandations de la commission sur le développement économique et urbain, visant à favoriser l'accroissement des vols directs internationaux.

Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine invite les citoyens à consulter le site Web de l'arrondissement où le plan directeur du boulevard Gouin a été déposé. Elle informe les citoyens qu'un service de taxi collectif sera implanté par la Société de transport de Montréal (STM) en avril dans le quartier du ruisseau Pinel. Elle souligne enfin, le 75^e anniversaire du droit de vote chez les femmes, et l'élection, en 1940, de la première femme à la Ville de Montréal.

Madame la conseillère Suzanne Décarie note que plusieurs gels de tuyauterie sont survenus dans l'arrondissement et seulement quelques-uns sont encore à régler et demande aux citoyens de demeurer vigilants. Elle annonce que l'interdiction de stationner en bordure de rue à certaines heures est repoussée au 23 mars prochain. Elle souligne la semaine de la déficience intellectuelle, qui a lieu du 8 au 14 mars et invite les citoyens à se défaire de certains préjugés.

Monsieur le conseiller Richard Guay traite du dossier des cerfs de Virginie. Il confirme qu'ils sont en trop grand nombre sur le territoire et c'est pour cette raison qu'un comité a été mis sur pied afin d'étudier la question. Plusieurs solutions ont été proposées, toutefois, aucune n'a encore été appliquée. Le comité continue d'étudier le dossier et prend note des commentaires des citoyens.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Dépôt d'une résolution sur la dénomination de la place Paul DeJean.

Dépôt de photos de la clôture du parc-nature Pointe-aux-Prairies

CA15 30 03 0048

DÉPÔT - BILAN ANNUEL DES ACTIVITÉS - COMITÉ DE CIRCULATION - ANNÉE 2014

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du bilan annuel des activités en fonction des objectifs fixés du comité de circulation pour l'année 2014.

ADOPTÉ

12.01 1152726005

CA15 30 03 0049

DÉPÔT - RAPPORT D'OBJECTIFS- ANNÉE 2015 - COMITÉ DE CIRCULATION

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'approuver les objectifs du Comité de circulation pour l'année 2015.

ADOPTÉ

12.02 1152726006

CA15 30 03 0050

DÉPÔT - LISTE DES RUES - PROGRAMME COMPLÉMENTAIRE DE PLANAGE-REVÊTEMENT 2015

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'accepter le dépôt de la liste des rues visées par le Programme complémentaire de Planage-revêtement 2015.

ADOPTÉ

12.03 1152726004

CA15 30 03 0051

DEMANDE - COMITÉ EXÉCUTIF - AUTORISATION - PROGRAMME DE RÉNOVATION, D'AGRANDISSEMENT ET DE CONSTRUCTION DES BIBLIOTHÈQUES (RAC) - PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉQUIPEMENTS CULTURELS - DÉMARRAGE - PHASE PLANIFICATION - PROJET - CONSTRUCTION - MAISON DE LA CULTURE -RÉNOVATION - BIBLIOTHÈQUE DE RIVIÈRE-DES- PRAIRIES - AUTORISATION - AFFECTATION - RESSOURCES OU ÉQUIVALENT EN CONTRATS - SERVICE - PLANIFICATION IMMOBILIÈRE - DURÉE - PHASE - PLANIFICATION. AUTORISATION - AFFECTATION - SURPLUS DE GESTION - VIREMENTS DE CRÉDITS REQUIS

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'autoriser, dans le cadre du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques (RAC) et du Programme de soutien aux équipements culturels municipaux de la Ville de Montréal, de terminer la phase de la planification du projet de la construction de la maison de la culture et de la rénovation de la bibliothèque de Rivière-des-Prairies;

D'autoriser l'affectation des surplus de gestion de l'arrondissement pour un montant maximal de 250 000 \$ pour cette phase de planification du projet de la construction de la maison de la culture et de la rénovation de la bibliothèque de Rivière-des-Prairies;

D'autoriser le virement de crédits à cet effet;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

DE recommander au comité exécutif :

D'autoriser, dans le cadre du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques (RAC) et du Programme de soutien aux équipements culturels municipaux de la Ville de Montréal, de terminer la phase de la planification du projet de la construction de la maison de la culture et de la rénovation de la bibliothèque de Rivière-des-Prairies;

D'autoriser, l'affectation d'un gestionnaire immobilier et d'un concepteur des aménagements-immeubles ou l'équivalent totalisant 1,5 années-personnes en apports de services internes et externes au Service de la gestion et planification immobilière, section Gestion immobilière / Arrondissements.

ADOPTÉ

12.04 1143179001

CA15 30 03 0052

ADOPTION - « PLAN LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2013-2015 » - RÉVISÉ - 2015.

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par madame la mairesse Chantal Rouleau

et unanimement résolu :

D'adopter le « Plan local de développement durable 2013-2015 », révision 2015 de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

12.05 1151011001

CA15 30 03 0053

MOTION - PARTICIPATION - ÉVÉNEMENT - UNE HEURE POUR LA TERRE 2015

ATTENDU QUE le 28 mars prochain, de 20 h 30 à 21 h 30, se tiendra l'événement international « Une heure pour la Terre 2015 » inauguré en 2007 à Sydney, Australie, et parrainé par le Fonds mondial pour la nature World Wildlife Foundation;

ATTENDU QUE cet événement a été créé pour sensibiliser la population à l'importance de s'engager concrètement dans la conservation de l'énergie pour lutter contre les changements climatiques, en misant sur un geste simple, comme éteindre les lumières pendant une heure;

ATTENDU QU'en 2014, plus de 7000 villes réparties dans 162 pays et territoires ont éteint leurs lumières pendant une heure dans le but de combattre le réchauffement global.

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

DE confirmer la participation de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles à l'événement « Une heure pour la Terre 2015 », événement parrainé par le Fonds mondial pour la nature et qui se tiendra le samedi 28 mars 2015 de 20 h 30 à 21 h 30;

D'inviter les commerces et les résidants de l'arrondissement à s'impliquer activement dans cet événement;

D'encourager les arrondissements de la Ville de Montréal et les municipalités de l'agglomération de Montréal à se joindre à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en confirmant leur participation respective à l'événement.

ADOPTÉ

15.01

CA15 30 03 0054

RENOUVELLEMENT - CONTRAT - SPORT MÉDIA INC. - EXPLOITATION POTENTIEL PUBLICITAIRE - ARÉNA RODRIGUE-GILBERT ET ARÉNA RENÉ-MASSON

Une demande d'amendement à la proposition est déposée par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine, appuyée par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, à l'effet de modifier le terme proposé pour le renouvellement du contrat, le faisant passer de quatre (4) ans à un (1) an.

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'effectuer le renouvellement du contrat avec Sport Media inc. pour l'exploitation du potentiel publicitaire de l'aréna Rodrigue-Gilbert et de l'aréna René-Masson, pour une période de un (1) an, se terminant le 31 mars 2016 et selon les termes et conditions exigés par l'arrondissement.

D'imputer ces revenus conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ

20.01 1144561004

CA15 30 03 0055

AUTORISATION - DÉPENSE - SERVICES PROFESSIONNELS - ARCHITECTURE ET INGÉNIERIE - CONCEPTION - RÉALISATION - BÂTIMENT DE SERVICE - SITE - MAISON DU CITOYEN - OCTROI - CONTRAT - CARDIN RAMIREZ JULIEN INC. - APPEL D'OFFRES SUR INVITATION PRO-DGP15-01

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 46 567,17 \$ taxes incluses, pour l'acquisition de services professionnels en architecture et en ingénierie pour la conception et réalisation d'un bâtiment de service sur le site de la Maison du citoyen, dans le Vieux-Pointe-aux-Trembles;

D'octroyer un contrat, pour ce faire, à la firme Cardin Ramirez Julien inc. au montant de 46 567,17 \$ taxes incluses, conformément aux documents de la soumission publique déposée numéro PRO-DGP15-01 (2 soumissionnaires).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.02 1156239001

CA15 30 03 0056

OCTROI - CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES - QUATRE ORGANISMES -ARRONDISSEMENT - ASSOCIATION DE BASEBALL AMATEUR DE POINTE-AUX-TREMBLES - 1, 2, 3 GO ! POINTE DE L'ÎLE - ÉQUIPE RDP - CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE POINTE-AUX-TREMBLES

À la demande des élus du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière de 450 \$ à l'association de baseball amateur de Pointe-aux-Trembles, pour sa saison 2015 de baseball;

D'octroyer une contribution financière de 400 \$ à l'organisme 1, 2, 3 Go ! Pointe de l'île, pour l'organisation de la fête famille Montréal-Est/Pointe-aux-Trembles le 23 mai 2015;

D'octroyer une contribution financière de 400 \$ à l'organisme Équipe RDP pour son spectacle bénéfique du 19 mars 2015;

D'octroyer une contribution financière de 300 \$ au Club de patinage artistique de Pointe-aux-Trembles, pour sa revue annuelle sur glace;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.01 1154860002

CA15 30 03 0057

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour la séance du 16 janvier 2015.

ADOPTÉ

30.02

CA15 30 03 0058

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - COMITÉ DE CIRCULATION

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal du comité de circulation de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour la séance du 5 novembre 2014.

ADOPTÉ

30.03

CA15 30 03 0059

ACCUSÉ RÉCEPTION - MOUVEMENT DE PERSONNEL -RAPPORTS DE DÉCISIONS DÉLÉGUÉES - DÉPÔT DES VIREMENTS DE CRÉDITS ENTRE ACTIVITÉS - LISTE DES TRANSACTIONS SANS BON DE COMMANDE

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en matière de mouvements de personnel pour la période du mois de janvier 2015 et en matière de ressources financières pour la période du 1^{er} au 30 janvier 2015, du dépôt des virements de crédits entre activités, pour la période du mois de janvier 2015 et du dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour la période du mois de janvier 2015.

ADOPTÉ

30.04 1154230001

CA15 30 03 0060

OFFRE - CONSEIL MUNICIPAL - ARTICLE 85 - CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL - PRISE EN CHARGE - CONCEPTION ET RÉALISATION - TRAVAUX - RÉHABILITATION - RUES - RÉSEAU ROUTIER ARTÉRIEL - MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMATIONS 2015 ET 2016 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES, DE LA VOIRIE ET DES TRANSPORTS (SIVT)

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

D'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux visant la réhabilitation des rues du réseau routier artériel, qui avant le 1^{er} janvier 2015, étaient comprises dans le réseau routier local, et ce, dans le cadre de la mise en oeuvre des programmations 2015 et 2016 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT).

ADOPTÉ

30.05 1152726007

CA15 30 03 0061

ADOPTION - « PLANIFICATION STRATÉGIQUE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES »

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

D'adopter la « Planification stratégique du développement économique de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles ».

ADOPTÉ

30.06 1156239002

CA15 30 03 0062

MODIFICATION - CALENDRIER - SÉANCES ORDINAIRES - CONSEIL D'ARRONDISSEMENT - ANNÉE 2015 - MODIFICATION -LIEU - TENUE - SÉANCE - 7 AVRIL 2015 - CENTRE ROUSSIN

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE modifier le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2015 de la façon suivante :

DE modifier le lieu de la tenue de la séance du 7 avril 2015 par le Centre Roussin, situé au 12125, rue Notre-Dame Est, salle Raymond-Mayer.

ADOPTÉ

30.07 1144860034

CA15 30 03 0063

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-021

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le mercredi 25 février 2015 relativement au règlement numéro RCA09-Z01-021 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé), de manière à modifier des dispositions spécifiques aux usages temporaires ».

ADOPTÉ

40.01

CA15 30 03 0064

ADOPTION AVEC MODIFICATION - SECOND PROJET - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-021

Il est proposé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'adopter, avec modification, le second projet du règlement numéro RCA09-Z01-021 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé) de manière à modifier des dispositions spécifiques aux usages temporaires ».

ADOPTÉ

40.02 1156425001

CA15 30 03 0065

ADOPTION - RÉOLUTION NUMÉRO PP-99

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles possède déjà un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA03-11009, tel qu'amendé);

CONSIDÉRANT QUE cette résolution peut être adoptée conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'il est à propos et dans l'intérêt de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de ses contribuables de mettre en vigueur les dispositions de la présente résolution;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de résolution le 8 décembre 2014 ainsi que l'adoption d'un second projet de résolution le 3 février 2015 et de l'assemblée publique de consultation tenue le 28 janvier 2015;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées à ce projet particulier n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de résolution et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'adopter la résolution numéro PP-99 intitulée « Projet particulier visant à autoriser la construction et l'occupation d'un bâtiment résidentiel projeté sur un terrain situé sur la rue Victoria, formé des lots 4 203 783 et 4 203 784 - District de Pointe-aux-Trembles ».

ADOPTÉ

40.03 1143077013

CA15 30 03 0066

DÉROGATION MINEURE - 12249, 6E AVENUE - LOTS 5 601 523 ET 5 601 524

La mairesse d'arrondissement, madame Chantal Rouleau, invite les personnes présentes à formuler toute question ou commentaire relativement à cette demande de dérogation mineure. Aucune personne ne manifeste l'intention d'intervenir.

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 6 février 2015;

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'approuver la dérogation mineure quant au paragraphe 4 de l'article 9 du Règlement sur le lotissement à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-L01, tel qu'amendé), relativement à la superficie minimale des lots projetés 5 601 523 et 5 601 524 prévus sur un terrain situé au 12249, 6^e Avenue, dans le district de Rivière-des-Prairies. Le tout, tel qu'illustré sur le plan cadastral parcellaire préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Roger Simard, en date du 3 octobre 2014, minute 16205.

- permettre que les lots projetés 5 601 523 et 5 601 524 soient d'une superficie minimale de 297,2 m², au lieu de 345,5 m²

ADOPTÉ

40.04 1155270002

CA15 30 03 0067

PIIA - 1300-1400, BOULEVARD SAINT-JEAN-BAPTISTE

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 6 février 2015;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 166 de la section 24 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), les plans relatifs à l'installation d'une enseigne pour un commerce situé aux 1300-1400, boulevard Saint-Jean-Baptiste, sur le lot 1 093 085 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Pointe-aux-Trembles. Le tout, tel que présenté sur les plans déposés et estampillés par la direction du Développement du territoire et études techniques, en date du 16 janvier 2015.

ADOPTÉ

40.05 1153469003

CA15 30 03 0068

PIIA - AMENDEMENT - RÉOLUTION NUMÉRO CA12 30 03 0075 - 14205, RUE NOTRE-DAME EST

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 6 février 2015;

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'amender la résolution numéro CA12 30 03 0075 adoptée par le conseil d'arrondissement le 6 mars 2012, afin d'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 161 de la section 23 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), les plans relatifs à l'apparence d'une partie du bâtiment situé au 14205, rue Notre-Dame Est, sur le lot 1 455 681, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de la Pointe-aux-Prairies, le tout tel que présenté sur les plans et élévations préparés par la firme *Rayside Labossière architectes*, estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 3 février 2015.

ADOPTÉ

40.06 1153469004

CA15 30 03 0069

PIIA - AMENDEMENT - RÉOLUTION NUMÉRO CA12 30 12 0456 - 14483, RUE BERNARD-GEOFFRION

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 6 février 2015;

Il est proposé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'amender la résolution CA12 30 12 0456, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 42 de la section 5 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), des plans relatifs à l'implantation, à l'apparence architecturale et l'aménagement de terrain pour un bâtiment unifamilial isolé prévu au 14483, rue Bernard-Geoffrion, sur le lot 4 680 366, dans le district de La Pointe-aux-Prairies.

L'implantation du bâtiment est présentée sur le plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur géomètre, monsieur Louis-Philippe Fouquette, en date du 30 janvier 2015, minute 4546.

L'aménagement du terrain est présenté sur le plan d'implantation déposé et estampillé par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 2 février 2015.

L'apparence du bâtiment est illustrée sur la perspective déposée et estampillée par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 2 février 2015.

Les matériaux et couleurs proposés sont :

Matériau	Élément architectural	Couleur / Compagnie
Brique	Façades avant et latérales	Tudor (rouge)/ Hanson
Pierre architecturale	Façade avant	Suède (gris pâle) / Techno-bloc type granitex
Panneau en fibrociment	Façades avant et latérales	Pierre des champs (gris pâle) / James Hardie
Panneau en fibrociment	Façades latérales et arrière	Bleu acier / James Hardie
Déclin en fibrociment	Façades latérales et arrière	Pierre des champs (gris pâle) / James Hardie
Fibrociment	Moulures façades latérales et arrière	Bleu acier / James Hardie
PVC	Fenêtres	Gris charbon
Bardeaux d'asphalte	Toit	Gris double / Cambridge ou Marathon Ultra, Iko
Aluminium	Fascia et soffites	Pierre des champs
Aluminium	Marquise	Slate grey
Aluminium	Grilles de ventilation du toit	Gris charbon
Verre trempé et aluminium	Garde-corps	Clair, gris charbon et noir

Sur approbation de la Direction du développement du territoire et des études techniques, des matériaux et des couleurs équivalents, ainsi que des matériaux de qualité supérieure peuvent être utilisés.

ADOPTÉ

40.07 1156425002

CA15 30 03 0070

ÉDICTION - ORDONNANCE NUMÉRO OCA15-(C-4.1)-001 - ENLÈVEMENT - ZONE DE STATIONNEMENT - 620, 24^E AVENUE

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'édicter, par l'ordonnance OCA15-(C-4.1)-001, l'enlèvement de la signalisation délimitant une zone de stationnement réservée pour personnes handicapées d'une longueur de 6 mètres, face au 620, 24^e Avenue;

DE conserver toute autre signalisation existante.

ADOPTÉ

40.08 1131537003

CA15 30 03 0071

ENTÉRINEMENT - TITULARISATION - EMPLOYÉ AUXILIAIRE COL BLEU - MATRICULE E29910 - PERMANENCE D'EMPLOI - REMPLACEMENT - EMPLOYÉ TITULAIRE - VILLE DE MONTRÉAL

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'entériner la titularisation d'un employé auxiliaire col bleu, matricule E29910, en vue de la permanence d'emploi dans le cadre du remplacement d'un employé titulaire de la Ville de Montréal pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

50.01 1152700001

CA15 30 03 0072

DÉSIGNATION - MAIRE SUPPLÉANT D'ARRONDISSEMENT

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

DE désigner, monsieur le conseiller d'arrondissement Manuel Guedes, maire suppléant d'arrondissement, pour une période de quatre (4) mois, et ce, à compter du 11 mars 2015.

ADOPTÉ

51.01 1154860003

CA15 30 03 0073

LEVÉE - SÉANCE

À 20 h 27

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

70.01

Julie Boisvert
Secrétaire d'arrondissement substitut

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

Chantal Rouleau
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 avril 2015.

Chantal Rouleau
Mairesse d'arrondissement

Julie Boisvert
Secrétaire d'arrondissement substitut